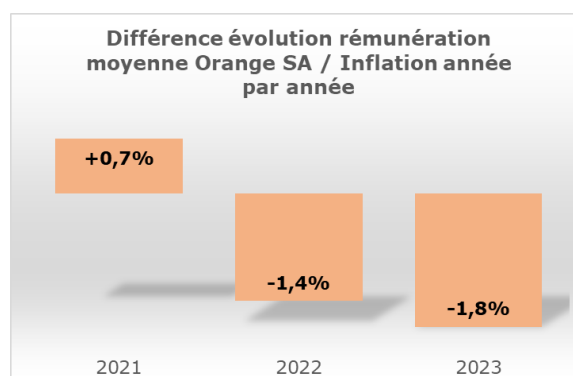


Négociations salariales Orange 2025 : Un Appel à l'Action pour les Salariés

Les Négociations Annuelles Obligatoires salariales (NAO) Orange pour l'année 2025 débiteront à la fin de cette année. Malheureusement, la direction d'Orange privilégie les dividendes des actionnaires au détriment des augmentations de salaires pour l'ensemble des salariés. En 2024, un montant impressionnant de 1,914 milliards d'euros a été alloué aux dividendes, tandis que le budget pour les augmentations salariales n'était que de 80 millions d'euros.

Cette situation met en lumière une inégalité flagrante : alors qu'Orange garantit un revenu des actionnaires sur plusieurs années (rendement de 7%), procède à un rachat d'actions (200 000 actions pour un budget de presque 2 millions d'€) pour rémunérer les mandataires sociaux et cadres dirigeants (LTIP), les salariés, quant à eux, n'ont aucune assurance concernant le maintien de leur pouvoir d'achat. En réalité, ce dernier a considérablement diminué au fil des ans. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la direction choisit d'économiser sur les augmentations salariales pour enrichir les actionnaires, alors que ce sont les salariés qui, par leur travail, génèrent ces richesses.

Au cours des dernières années, la direction modifie la structure des augmentations salariales, entraînant une diminution des augmentations collectives pour tous, avec comme objectif de les faire disparaître au profit des augmentations individuelles. En 2024, seules 13 % des salariés devaient bénéficier d'augmentations collectives, qui restent les seules garanties. Grâce au mouvement unitaire du printemps 2024, initié par la CGT, près de 80 % des salariés ont pu obtenir une augmentation.



Dans un contexte de hausse régulière du coût de la vie et de versements records de dividendes, la question d'une autre répartition des richesses s'impose. Ce sont les revendications sur l'indexation des salaires sur les prix comme le SMIC, des augmentations de salaires et des pensions, de la reconnaissance du travail effectué, de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes qui sont des priorités.

La CGT FAPT donne la parole aux salariés. Elle lance une consultation sur les salaires en préparation des négociations à venir, afin de mieux cerner les attentes et les besoins des salariés.

Votre participation est cruciale pour obtenir des résultats significatifs.

Utilisez le QR Code ci-contre ou connectez-vous massivement pour contribuer à cette initiative à : <https://bit.ly/4eHqfp1>



Plus notre mobilisation s'amplifie, plus notre rapport de force se renforce, et plus la direction est contrainte de céder à nos revendications.



Comment es-tu payé par rapport à tes collègues de même niveau ?

Pour t'aider à situer ta rémunération par rapport à tes collègues de même niveau chez Orange France, Tu trouveras ci-dessous une analyse détaillée basée sur les salaires globaux de base (SGB) médians par bande CCNT et tranches d'âge.

SGB en brut selon le statut du salarié :

- Pour les salariés de droit privé c'est le salaire,
- Pour les fonctionnaires c'est le traitement indiciaire, le complément salarial et les éventuels avantages monétaires.

* SGB médian : Il indique que la moitié des salariés perçoivent un salaire inférieur et l'autre moitié bénéficie d'un salaire supérieur.

Ces données sont issues du Rapport annuel sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes avec les données de 2023

Bande C	SGB mensuel médian
Jusqu'à 24 ans	2 314 €
25 à 29 ans	2 519 €
30 à 34 ans	2 533 €
35 à 39 ans	2 490 €
40 à 44 ans	2 539 €
45 à 49 ans	2 620 €
50 à 54 ans	2 887 €
55 à 59 ans	3 034 €
60 ans et plus	3 151 €

Bande D	SGB mensuel médian
Jusqu'à 24 ans	2 465 €
25 à 29 ans	2 652 €
30 à 34 ans	2 760 €
35 à 39 ans	2 808 €
40 à 44 ans	2 881 €
45 à 49 ans	3 000 €
50 à 54 ans	3 238 €
55 à 59 ans	3 397 €
60 ans et plus	3 493 €

Bande DBis	SGB mensuel médian
25 à 29 ans	3 125 €
30 à 34 ans	3 287 €
35 à 39 ans	3 397 €
40 à 44 ans	3 542 €
45 à 49 ans	3 755 €
50 à 54 ans	4 005 €
55 à 59 ans	4 207 €
60 ans et plus	4 282 €

Bande E	SGB mensuel médian
Jusqu'à 24 ans	3 714 €
25 à 29 ans	4 215 €
30 à 34 ans	4 498 €
35 à 39 ans	4 699 €
40 à 44 ans	4 928 €
45 à 49 ans	5 167 €
50 à 54 ans	5 291 €
55 à 59 ans	5 588 €
60 ans et plus	5 611 €

Bande F	SGB mensuel médian
30 à 34 ans	6 307 €
35 à 39 ans	6 388 €
40 à 44 ans	6 500 €
45 à 49 ans	6 954 €
50 à 54 ans	7 442 €
55 à 59 ans	7 950 €
60 ans et plus	8 260 €

Bande G	SGB mensuel médian
40 à 44 ans	10 760 €
45 à 49 ans	12 533 €
50 à 54 ans	12 667 €
55 à 59 ans	16 121 €
60 ans et plus	12 617 €

